



24 déc 2025 -16:21

Appartient à [Conseil des ministres du 23 décembre 2025](#)

Transposition de la directive SLAPP

Sur proposition de la ministre de la Justice Annelies Verlinden, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi visant à transposer la directive européenne 2024/1069 sur la protection des personnes qui participent au débat public contre les demandes en justice manifestement infondées ou les procédures judiciaires abusives, aussi appelée « directive SLAPP ».

L'acronyme « SLAPP » est tiré de l'expression anglaise « strategic lawsuits against public participation » et vise le phénomène qui consiste à recourir abusivement à la procédure judiciaire afin d'empêcher, de restreindre ou de sanctionner des actes de participation au débat public, c'est-à-dire de réduire au silence les journalistes, défenseurs de droits humains, les activistes, les académiciens ou toute autre personne exprimant une opinion ou communiquant une information relative à un sujet d'intérêt public.

La directive vise à éliminer les obstacles au bon traitement et déroulement des procédures civiles, tout en assurant la protection des personnes physiques et morales qui participent au débat public sur des questions d'intérêt public, en prévoyant diverses garanties contre les demandes en justice manifestement infondées ou les procédures judiciaires engagées en raison d'une participation au débat public.

C'est pourquoi des modifications sont apportées au Code judiciaire, au Code de droit international privé et à la loi du 12 mai 2019 portant création d'un Institut fédéral pour la protection et la promotion des droits humains.

L'avant-projet de loi est transmis pour avis au Conseil d'État.

Avant-projet de loi transposant la directive (UE) 2024/1069 du Parlement européen et du Conseil du 11 avril 2024 sur la protection des personnes qui participent au débat public contre les demandes en justice manifestement infondées ou les procédures judiciaires abusives (« poursuites stratégiques altérant le débat public »)

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe





Annelies Verlinden, ministre de la Justice, chargée de la Mer
du Nord
FINTO
Boulevard du Jardin Botanique 50/65 - 6ème étage
1000 Bruxelles
Belgique
<https://verlinden.belgium.be>
info@verlinden.belgium.be

Nick Gyselinck
Porte-parole
press@verlinden.belgium.be

